

NICE CÔTE D'AZUR

METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET

PÔLE SANTE – COMMUNE DE NICE

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Par la délibération n° 8.4 du 21 octobre 2021, le conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant le projet de Pôle Santé situé sur la commune de NICE.

Une **concertation publique**, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter du lundi 28 février 2022.

La concertation publique se déroulera selon les modalités suivantes conformément à la délibération de prescription:

- Une **NOTE EXPLICATIVE de présentation** du projet du Pôle Santé sera mise à disposition du public :
 - à la Métropole **Nice Côte d'Azur**, au Service de la Planification, 1 – 3 Route de Grenoble - quartier de l'Arénas, Nice- immeuble Le Connexio – 2^{ème} étage – bureau 2.20 – (*entrée côté boulevard René Cassin*) aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 00 à 15 h 45.
 - et à **l'Annexe de l'Hôtel de Ville, Bâtiment Corvesy, 6 rue Alexandre Mari, à Nice** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

- Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la Métropole <http://www.nicecotedazur.org>.
- Un **REGISTRE** destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 1 – 3 Route de Grenoble - quartier de l'Arénas, Nice - immeuble Le Connexio, - 2^{ème} étage – bureau 2.20 aux jours et heures d'ouverture au public, et l'Annexe de l'Hôtel de Ville, Bâtiment Corvesy, 6 rue Alexandre Mari, à Nice, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :
 - en les consignait dans un des registres indiqués ci-dessus,
 - et /ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
CONCERTATION SUR LA DECLARATION DE PROJET – PÔLE SANTE NICE
Métropole Nice Côte d'Azur
Service de la planification
06364 Nice Cedex 4

- et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole : <http://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme>
- ou directement sur le lien à l'adresse suivante : <https://web.nice.fr/formulaires/cp-pole-sante/>